



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE DE TRANSFERT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale le permis de construire n° **PC 94078 23 00066 T01** délivré le 03/06/2024

A **KAUFMAN & BROAD DEVELOPPEMENT**
17 17 QUAI DU PRESIDENT PAUL DOUMER
CS 90001
92672 COURBEVOIE CEDEX

En vue de la réalisation : construction d'un immeuble de 59 logements

Sur un terrain sis 33 TER – 35 AVENUE DE CHOISY
Cadastré AV 137-138

Un permis de construire a été transféré à

Domicilié (e) SCCV VILLENEUVE ST GEORGES
17 QUAI DU PRESIDENT PAUL DOUMER
CS 90001
92672 COURBEVOIE CEDEX

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le

- 4 NOV. 2024
Monsieur le Maire,
Le Maire,
Pour le Maire et en déléguation
la 3^{ème} adjointe chargée du logement
et de l'urbanisme.
Kati CABILLIC
Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appareteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **PC 94078 23 00066 T01** du - 4 NOV. 2024 a été affichée en Mairie
du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appareteur,